

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 19 août 2025, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le pro-maire Martin Thibeault en l'absence de monsieur le maire André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Gaétan Boutin # 2

M. Mathieu Breton # 3

M. Jocelyn Lantagne # 4

Mme Johanne Sabourin # 5, Absente

M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2025-08-110 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2025
4. Correspondance et informations
 - a- Demande de commandite Fondation du rein
5. Adoption règlement de vitesse # 2025-279
6. Programme Nouveaux Horizons
7. Colloque de zone ADMQ
8. Demande de modification pour la PPA-ES 2025
9. Reddition de compte PPA-ES 2025
10. Reddition de compte PPA-CE 2025
11. Dossier chien
12. Soumission rechargement chemin des Prés
13. Soumission pour stationnement centre récréatif
14. Dépôt du rapport budgétaire du mois de juillet 2025
15. Adoption des dépenses
16. Varia :
17. Période de questions du public
18. Levée

Adoptée

2025-08-111 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUILLET 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du

conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2025-08-112 DEMANDE DE COMMANDITE FONDATION DU REIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'accepter de faire un don de 50 \$ à la Fondation du rein.

Adoptée

2025-08-113 ADOPTION RÈGLEMENT DE VITESSE # 2025-279

RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

ATTENDU QUE le paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 14 juillet 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 14 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et unanimement résolu d'adopter le présent règlement.

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) Excédant 30 km/h sur les chemins du Boisé

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

2025-08-114 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'autoriser l'agente de développement, madame Jocelyne Bilodeau, à déposer et signer une demande dans le programme Nouveaux Horizons.

Adopté

2025-08-115 COLLOQUE DE ZONE ADMQ

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'autoriser la directrice générale, madame Martine Lachaine, à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu à Ville-Marie le 11 et 12 septembre 2025 au coût de 350 \$.

Adopté

2025-08-116 DEMANDE DE MODIFICATION POUR LE PPA-ES-2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de faire une demande de modification au programme d'aide à la voirie locale-volet PPA-ES ZUY99949-88040 (8)-20250415-020 au départ la demande était pour les chemins des Riverains, de l'Hydro, de Lithium et des Hauts-Bois, mais ayant des urgences qui sont survenues sur d'autres chemins nous avons priorisé d'autres secteurs. Nous voudrions faire la modification en incluant des travaux de rechargement sur une section de la rue des Pionniers et de la rue Bellevue.

Adopté

2025-08-117 RÉSOLUTION POUR REDDITION COMPTE-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PPA-ES 2025

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery approuve les dépenses d'un montant de 20 758 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

2025-08-118 RÉSOLUTION POUR REDDITION COMPTE-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PPA-CE 2025

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery approuve les dépenses d'un montant de 23 104 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

2025-08-119 DOSSIER CHIEN

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'autoriser l'officière municipale à faire les démarches pour faire évaluer un chien qui est sur notre territoire.

Adopté

2025-08-120 SOUSSION RECHARGEMENT CHEMIN DES PRÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu par les membres du conseil présent d'accepter la soumission d'excavation DGM inc. pour du rechargement sur 0.6 km sur le chemin au coût de 17 988.52 \$ taxes non incluses. Monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne c'est opposé à la décision.

Adopté

2025-08-121 SOUSSION POUR STATIONNEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission de Drolet Équipement pour du rechargement dans le stationnement du centre récréatif au coût de 11 912.28 \$ taxes non incluses.

Adopté

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE JUILLET 2025

2025-08-122 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois de juillet 2025 et celles prévisibles d'août 2025, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de mai pour un total de 216 634.82 \$
Versement par chèque C2500095 à C2500116
Paiement en ligne sécurisée L2500058 à L2500068
Paiement par transfert électronique P2500101 à P25000134

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard d'août 2025
Salaires payés en juillet 2025 pour un total de 34 266.91 \$
D2500211 à D2500263

Adoptée

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-08-123 LEVÉE

À 19h41 il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté

Martin Thibeault, Pro-Maire

Martine Lachaine, directrice générale
et greffière trésorière

Je, Martin Thibeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.